



Le Centre Hospitalier Le Vinatier Amplifie son activité ambulatoire en seconde phase de la crise sanitaire

Pour répondre à la crise sanitaire, aux nouveaux besoins de la population et poursuivre aux mieux les soins de ses patients, le Centre Hospitalier Le Vinatier a dû repenser son organisation dans le respect des consignes de vigilance. Depuis le début de la crise, Le Vinatier a réorganisé ses services d'hospitalisation psychiatrique, notamment trois de ses services, dédiés à la prise en charge des patients qui sont à la fois atteints de troubles psychiques et porteurs du virus COVID-19 (Cf. communiqué de presse du 03/04/2020). Dans cette nouvelle phase, il est nécessaire pour l'hôpital d'augmenter son activité extrahospitalière pour amplifier la prise en charge des patients tout en répondant aux problématiques liées à la crise du coronavirus et au confinement.

Les prises en charge présentes, individuelles, sont maintenant amplifiées et restent adaptées au contexte de crise :

- **Les centres médico-psychologiques (CMP) et des hôpitaux de jour pour adultes et pour enfants fonctionnent sur l'ensemble du territoire pour des soins individuels**
Les salles d'attente sont fermées de façon à éviter la concentration de personnes au sein de la structure. Les consultants et accompagnants attendent à l'extérieur de la structure. En CMP infanto juvénile spécifiquement, un seul accompagnant est autorisé, dans le respect des mesures barrières standards.
- **Les prises en charge de groupe restent suspendues pour limiter le risque de propagation virale.**
Par conséquent, les centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel et certains hôpitaux de jour sont fermés.

L'organisation téléphonique et la téléconsultation sont toujours privilégiées :

- **Les réponses téléphoniques et le recours à la téléconsultation permettent de maintenir des soins à distance :** les soignants des centres ambulatoires rappellent **systématiquement** les patients et les familles confinés à leur domicile pour s'assurer de leur bien-être, les informer, les conseiller et organiser au mieux leur suivi médico-infirmier.
- Lorsque cela est possible, le suivi et les soins sont effectués à distance grâce aux moyens de la **télé médecine**.
Depuis le début de la crise, entre 50% et 65% de l'activité sont réalisés à distance grâce à des entretiens téléphoniques et des téléconsultations.
- Les soins sont également effectués **au domicile**.
- Dans tous les cas, l'objectif principal consiste à **éviter la rupture des soins et le recours à une hospitalisation**.
- La **plateforme LIVE** (Ligne Info Vinatier Ecoute) est fonctionnelle depuis 15 jours. Elle assure l'accueil téléphonique, l'écoute, l'information et l'orientation concrète des personnes concernées par la santé mentale : patients, familles, entourage, professionnels de santé et du secteur médicosocial ou social. Depuis son lancement, LIVE connaît une activité importante avec 15 à 20 appels par jour, parfois très complexes. Elle y répond efficacement et de façon pluri professionnelle.
Contact LIVE : **04 37 91 55 99** ou à l'adresse LIVE@ch-le-vinatier.fr, 7J/7, de 8h à 20h.
Par ailleurs, un dispositif d'écoute et de soutien pour les professionnels du Vinatier, la **plateforme HELP**, a également été déployé puis étendu au champ médico-social, **en particulier auprès des EHPAD**.

Sous des formes nouvelles et adaptées au confinement, **l'intensification de l'activité ambulatoire**, indispensable pour renforcer les soins et les prises en charge dans cette nouvelle phase de la crise, implique la réorganisation de l'établissement.

C'est pourquoi, pour **limiter au maximum le risque** de contamination COVID-19 des patients, mais aussi part pour **mobiliser du personnel soignant supplémentaire en ambulatoire**, une réorganisation temporaire des unités d'hospitalisation, impliquant la fermeture d'une unité par pôle de psychiatrie générale adulte a été actée dès le début de la crise. Mise en œuvre immédiatement par deux pôles elle est maintenant en cours pour le troisième pôle.

Cette organisation temporaire, déterminée en accord avec la Présidence de la CME et le Directoire, sera revue avec tous les chefs de pôles cliniques dès la sortie de crise.

M. Pascal MARIOTTI

Docteur Frédéric MEUNIER

Directeur du Centre Hospitalier Le Vinatier

Président de la Commission Médicale
d'Etablissement